

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission de l'éducation,
de l'enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports

N° 92-2015

Papeete, le 30 août 2015

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant 2 à la convention d'application n° 350-11 du 29 novembre 2011 modifiant l'opération « effets de pratiques agricoles sur des relations multitrophiques dans les systèmes de productions maraîchères : vers une gestion durable des sols agricoles en Polynésie française » dans le cadre de la convention relative au volet « enseignement supérieur et recherche » du contrat de projets État-Polynésie française 2008-2014,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports,

par Monsieur le représentant Ronald TUMAHAI

**Document mis
en distribution**

Le 20 AOUT 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 4499/PR du 31 juillet 2015, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du projet d'avenant 2 à la convention d'application n° 350-11 du 29 novembre 2011 modifiant l'opération « effets de pratiques agricoles sur des relations multitrophiques dans les systèmes de productions maraîchères : vers une gestion durable des sols agricoles en Polynésie française » dans le cadre de la convention relative au volet « enseignement supérieur et recherche » du contrat de projets État-Polynésie française 2008-2014.

Ce projet d'avenant doit en effet être soumis à l'approbation préalable de notre assemblée, en application des articles 169 et 170-1 de la loi organique statutaire.

Dans le cadre de l'opération précitée pour laquelle l'État s'est engagé à apporter son concours financier au titre du contrat de projets (Cdp) 2008-2014, une convention a été signée pour la réalisation, par le département de la recherche agronomique du Service du développement rural (SDR), d'un programme de recherche sur l'étude de la fertilité des sols dans les systèmes de cultures maraîchères, son maintien et ses améliorations au travers de pratiques culturales, dont la finalité est le développement d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement par la réduction des fertilisants et des pesticides.

Il est précisé en outre que ce projet de recherche agro-écologique s'inscrit dans le cadre de l'action 2.2 « Encourager des thématiques de recherche pour un meilleur développement économique de la Polynésie française » du volet « enseignement supérieur et recherche » du Cdp.

Le coût total prévisionnel de l'opération éligible au Cdp a été estimé à 243,020 euros, soit 29 000 000 F CFP HTVA (cf. *Détail annexé au présent rapport*).

L'opération doit s'effectuer selon le plan de financement suivant :

Contrat de projets	Montant de la subvention	Taux de subvention
État	121 510 euros (14 500 000 F CFP)	50 % HTVA Cdp
Polynésie française	121 510 euros (14 500 000 F CFP)	50 % HTVA Cdp
TOTAL Cdp HTVA	243 020 euros (29 000 000 F CFP)	
Autres financements		
Part complémentaire PF	157 558 euros (18 801 750 F CFP)	
Autres organismes	85 462 euros (10 198 250 F CFP)	
TOTAL (y compris financements hors Cdp)	486 040 euros (58 000 000 F CFP)	

Le Pays s'est engagé initialement à terminer l'opération dans un délai de 24 mois à compter de la date de commencement de cette dernière.

Un avenant 1 n° 114-14 a cependant été signé le 9 juillet 2014 afin de prolonger de 12 mois le délai de réalisation du programme, en raison de problèmes administratifs liés à la mise en place des crédits, à la réception tardive des équipements scientifiques, aux difficultés rencontrées pour la mise au point des systèmes de piégeage des molécules volatiles émises par les plantes et à des aléas climatiques.

À cet effet, la réalisation de ce programme de recherche devait conduire à la production par le SDR d'un rapport définitif avant le 25 avril 2015.

Or, le contrat de l'entomologiste travaillant sur le volet comportemental des insectes de ce programme de recherche s'est terminé en octobre 2014 et n'a été renouvelé qu'en avril 2015. De plus, le premier collectif budgétaire de l'année 2015 permettant le report des reliquats des crédits 2014 vers l'exercice 2015 ne s'est opéré qu'au mois de juin 2015. Ces deux éléments combinés ont retardé l'analyse des résultats et la rédaction du rapport final.

En conséquence, le Pays a sollicité auprès du haut-commissaire de la République en Polynésie française, une prolongation du délai de réalisation de 6 mois supplémentaires portant une date de fin d'opération au 25 octobre 2015 au lieu du 25 avril 2015.

Un projet d'avenant a été transmis par le Haut-commissariat à la Présidence par lettre n° HC 773 DIE/BPT du 7 mai 2015.

Tel est donc l'objet du projet de délibération ci-joint, que le rapporteur propose à ses collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, d'adopter.

LE RAPPORTEUR

Ronald TUMAHAI

Effets de pratiques agricoles sur des relations multitrophiques dans les systèmes de productions maraîchères : vers une gestion durable des sols agricoles en Polynésie française

Moyens demandés au titre du CdP

Équipements

	Montant HT Fcfp	Montant HT Euros	TVA Fcfp	TVA Euros
Olfactomètre	926 725	7 765,96	148 276	1 242,55
Tunnel de voi	711 208	5 959,92	113 793	953,59
Chambres de collecte des HIPV (3 cloches sur 4)	362 067	3 034,12	57 931	485,46
Total	2 000 000	16 760,00	320 000	2 681,60

Fonctionnement

Poste de dépense	Montant HT Fcfp	Montant HT Euros	TVA (16%) Fcfp	TVA (16%) Euros
Analyses des sols	4 300 000	36 034,00	*pas de TVA	
Analyses foliaires (compositions minérales, photosynthèse...)	2 530 000	21 201,40	*pas de TVA	
Analyses comportementales des insectes et des HIPV + Polyphénols/Glycoalcaloïdes				
<i>Analyses réalisées par les partenaires à Nancy et Rennes</i>	1 200 000	10 056,00	*pas de TVA	
<i>Analyses réalisées au SDR (fluides, solvants et réactifs...)</i>	4 820 000	40 391,60	771 200	6 462,66 F
Caractérisation moléculaire des communautés microbiennes du sol (bactéries et champignons) incluant la mise en conservatoire dans la plate-forme, extraction d'ADN, DNA-thèque, ARISA ...)	12 350 000	103 493,00	*pas de TVA	
Pyroséquençage	1 800 000	15 084,00	*pas de TVA	
Total	27 000 000	226 260,00	771 200	6 462,66

*pas de TVA = analyses réalisées par les partenaires dans leurs laboratoires en France

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : DRE1520397DL-4

DÉLIBÉRATION N° 2015-76/APF

DU 15 OCTOBRE 2015

portant approbation du projet d'avenant 2 à la convention d'application n° 350-11 du 29 novembre 2011 modifiant l'opération « effets de pratiques agricoles sur des relations multitrophiques dans les systèmes de productions maraîchères : vers une gestion durable des sols agricoles en Polynésie française » dans le cadre de la convention relative au volet « enseignement supérieur et recherche » du contrat de projets État-Polynésie française 2008-2014

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1033 CM du 31 juillet 2015 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 3132/2015/APF/SG du 9 octobre 2015 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 92-2015 du 20 août 2015 de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports ;

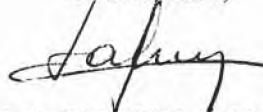
Dans sa séance du 15 octobre 2015 ;

A D O P T E :

Article 1^{er}.- Le projet d'avenant 2 à la convention d'application n° 350-11 du 29 novembre 2011 finançant l'opération « effets de pratiques agricoles sur des relations multitrophiques dans les systèmes de productions maraîchères : vers une gestion durable des sols agricoles en Polynésie française », dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet « enseignement supérieur et recherche » du contrat de projets État-Polynésie française 2008-2014, joint en annexe, est approuvé.

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,



Loïs SALMON-AMARU

La présidente de séance,



Vaiata PERRY-FRIEDMAN



LA POLYNESIE FRANCAISE



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT
DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANCAISE

CONTRAT DE PROJETS 2008-2014

AVENANT 2 n° **du**

à la convention d'application n° 350 11 du 29 novembre 2011, modifiée

Entre l'Etat et la Polynésie française

**finançant un projet de recherche consacré aux effets de pratiques agricoles sur des relations
multitrophiques dans les systèmes de productions maraîchères : vers une gestion durable des sols
agricoles en Polynésie française**

**au titre de l'action 2.2 « Encourager des thématiques de recherche pour un meilleur développement
économique de la Polynésie française »**

dans le cadre de la convention d'exécution relative au volet « enseignement supérieur et recherche ».

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 ;
- Vu** le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement, auquel il est fait référence à l'article 9.6 du contrat de projets, modifié ;
- Vu** le contrat de projets 2008-2014 signé entre l'Etat et la Polynésie française le 27 mai 2008 modifié ;
- Vu** la convention d'exécution n° 174 08 du 21 juillet 2008 relative au volet « enseignement supérieur et recherche » du contrat de projets Etat - Polynésie française 2008-2014, modifiée ;
- Vu** la mise à disposition de crédits d'engagement n°182000001895 d'un montant de 350 000 €, effectuée le 10 janvier 2011 délégué sur le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (238) ;

- Vu l'accusé de réception n° 399-2011/VP/DBP du 28 octobre 2011 déclarant complet le dossier d'engagement (prévu à l'article 9.4 du contrat de projets) ;
- Vu la lettre n° 0990/MDA/SDR/DRA du 9 avril 2015 du ministère du développement des activités du secteur primaire ;

L'État (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)
représenté par le Haut-Commissaire de la République en Polynésie française,

et

La Polynésie française
représentée par le président de la Polynésie française,

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant à la convention d'application n° 350 11 du 29 novembre 2011 modifiée repousse la date limite de réalisation de 6 mois supplémentaires, ce qui porte le délai de réalisation de l'opération à 42 mois au lieu de 36 mois.

ARTICLE 2 : EXECUTION DE LA CONVENTION

L'article 3, paragraphe 3) date limite de réalisation, de la convention n° 350 11 du 29 novembre 2011 modifié, est modifié comme suit :

Au lieu de :

« La Polynésie française s'engage à terminer l'opération **au plus tard le 25 avril 2015** ».

Lire :

« La Polynésie française s'engage à terminer l'opération **au plus tard le 25 octobre 2015** ».

ARTICLE 3 : DISPOSITION FINALE

Toutes les autres dispositions de la convention n° 350 11 du 29 novembre 2011 modifiée restent inchangées.

Fait en 4 exemplaires originaux
A Papeete, le

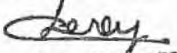
Pour la Polynésie française

Pour l'État

VISA n° CB 2015-68
Trésorerie Générale
de la Polynésie Française
CONTROLE FINANCIER

Visa du Contrôle Budgétaire Local
30 AVR. 2015

Pl Le Trésorier-Payeur Général.


Céline LERAY